



SENEGAL

(Janvier 2005)

1. Situation Politique

Quelques rappels

En avril 2001, l'adoption d'une nouvelle Constitution par l'organisation d'un référendum et la tenue d'élections législatives ont été deux moments majeurs du contexte politique d'après l'alternance. Les élections législatives ont permis à la Coalition Sopi au pouvoir de remporter la majorité absolue des sièges avec 89 députés sur 120, représentant 49,5% des suffrages exprimés.

En mai 2002, les élections locales, i.e. régionales, municipales et rurales confortent ces résultats avec un taux de participation estimé à 50,2%. Les résultats créditent la Convergence autour du Président pour le 21^{ème} siècle (CAP 21) de 51% des suffrages contre 40% pour le Cadre Permanent de Concertation de l'Opposition (CPC) et 9% pour le reste des listes.

La loi constitutionnelle de la II^{ème} République consacre la suppression du Sénat et du Conseil Economique et Social et réduit le mandat présidentiel de 7 à 5 ans renouvelable une seule fois.

A la mi-avril 2004, le Chef de l'Etat met fin aux activités du second Gouvernement du Premier Ministre Idrissa Seck et nomme pour le remplacer, M. Macky Sall, précédemment Ministre de l'Intérieur. La formation de ce sixième Gouvernement depuis l'avènement de l'alternance en mars 2000 a été l'occasion pour le Chef de l'Etat d'élargir les bases politiques du pouvoir avec la nomination de Ministres issus de l'Union pour le Renouveau Démocratiques (jusqu'ici membre du CPC) donnant ainsi corps à son idée de promouvoir le « dialogue politique national pour une majorité d'idées ».

Développements Récents

Au niveau institutionnel, l'Assemblée Nationale a voté au second semestre 2003 le projet de loi instituant le Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales (CRAES) comme troisième institution de l'Etat composé de cent membres nommés par le Chef de l'Etat et représentatifs de l'ensemble des catégories politiques, socio-économiques et professionnelles. Avec la création du CRAES, installé au début du second semestre 2004 par le Président de la République, l'Etat se dote d'une institution chargée d'émettre des avis susceptibles de rendre plus efficaces ses actions.

Depuis septembre 2004, a été lancé un important débat politique sur la problématique de l'architecture technique du processus électoral pour les élections législatives et présidentielles de 2006 et 2007. Arbitrant ce débat, le Chef de l'Etat a pris la décision de recomposer le fichier électoral national en annonçant la mise en service de nouvelles cartes d'identité numérisées qui serviront aussi de cartes d'électeur et en créant une Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) en remplacement de l'Observatoire national des élections (ONEL).

Le Gouvernement a pris en 2004 deux importantes mesures visant à accroître d'une part, le niveau du traitement salarial des fonctionnaires et à procéder de l'autre, au recrutement annuel de cinq mille agents dans l'administration en 2005 et 2006.

Lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée Nationale, le nouveau Premier Ministre a décliné les axes suivants de sa stratégie d'action : (i) un objectif de croissance accélérée du PIB réel de 8% au moins par an, (ii) une modernisation plus poussée de l'agriculture, (iii) une couverture sociale élargie en donnant les mêmes possibilités à la femme et à l'homme, (iv) la poursuite de l'exécution de grands chantiers et le démarrage de nouveaux à travers le pays et en particulier, le renforcement du parc automobile de Dakar Dem Dikk (société de transport), la relance et l'amélioration de la qualité de services du Petit train bleu et l'acquisition d'un nouveau bateau pour Dakar - Ziguinchor.

2. Initiatives en matière de Gouvernance

Le Gouvernement a adopté en 2002 le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) dont la séance de lancement officiel a été présidée en juin 2004, par le Chef de l'Etat qui a saisi l'occasion pour inviter les partenaires à se réunir en vue de mieux articuler et consolider leurs interventions et leurs appuis.

Dans cette perspective et en vue d'aider à l'organisation prochaine de la Table Ronde des bailleurs de fonds pour la redynamisation initiatives stratégiques et la mobilisation de ressources en faveur du PNBG, le PNUD a lancé une étude sur les différents appuis aux initiatives de promotion de la Bonne Gouvernance en cours au Sénégal.

Aussi, le Gouvernement s'est-il engagé à renforcer avec l'appui notamment de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne de la Coopération française et d'autres partenaires, le système de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics à travers l'initiative CFAA-CPAR dont la mise en œuvre du plan d'action a démarré courant 2004.

Dans cette dynamique, la loi instituant une Commission de lutte contre la non transparence, la corruption et la concussion, organe totalement autonome par rapport aux pouvoirs publics, a été adoptée, avec pour vocation de répondre à un certain nombre de défis prioritaires dont notamment l'amélioration de la qualité des services que les usagers sont en droit d'attendre de l'Etat.

Les importantes mesures engagées en 2003 destinées à promouvoir la croissance et à dynamiser le secteur privé à partir de la stratégie dite de croissance accélérée se sont poursuivies en 2004. Dans cette perspective et conformément aux conclusions de la 2^{ème} Mission de Revue du FMI au Sénégal, organisée en novembre 2004, il a été suggéré au Gouvernement d'améliorer l'environnement des affaires et d'accélérer le processus de privatisation de la SONACOS (privatisée en décembre 2004), de la SENELEC et de la POSTE.

Au chapitre du Développement Humain Durable, le comité de pilotage de l'édition 2004 du Rapport National sur le Développement Humain s'est réuni à la mi-avril en séminaire de validation de la version préliminaire du rapport dont le thème porte sur le développement local au Sénégal. Fin décembre 2004, un Forum National sur le DHD consacré à la décentralisation et au développement local, a été convoqué sur l'initiative de ce comité pour recueillir les commentaires de tous les acteurs concernés et valider la version finale du RNDH 2004.

Concernant la Casamance, l'espoir de retrouver une paix durable a été conforté par les pourparlers et les efforts conjoints du Gouvernement et du MFDC. Le 30 décembre 2004, le Chef de l'Etat s'est rendu à Ziguinchor afin d'y superviser la signature des accords de paix entre l'Etat et le MFDC pour un retour définitif de la paix et la création d'un climat propice à la relance des activités économiques et sociales profitables aux populations.

Ainsi, les partenaires ont-ils reconsidéré le Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance (PRAESC) et s'efforce de l'adapter au nouveau contexte en vue d'accompagner la dynamique en cours. A cet égard, le Gouvernement avec l'appui du PNUD et des bailleurs de fonds a établi, un recensement détaillé des interventions des partenaires en Casamance. Certains bailleurs définissent actuellement les modalités de leurs interventions en Casamance et les rapports de la mission de déminage qui a séjourné sur le terrain successivement en mars et en septembre/octobre 2004 ont été finalisés.

En ce qui concerne l'initiative du Cadre Intégré, le PNUD assure la gestion d'un fonds fiduciaire et participe au comité de pilotage de l'initiative présidé par le Ministère du Commerce; L'Union Européenne est l'Institution facilitatrice de cette initiative qui comptabilise à son actif d'importantes réalisations¹. Pour 2005, quatre projets dans les domaines (i) de l'assistance technique au commerce, (ii) de l'amélioration des infrastructures d'appui pour le développement des productions de l'artisanat, (iii) de la mise en place de la commission de restructuration du secteur de la pêche et (iv) du développement du tourisme communautaire ont été éligibles au du Guichet II pour un financement de US\$ 1 million.

3- Evolution économique récente et perspectives

En 2004, les objectifs du cadrage macroéconomique ont globalement visé la consolidation des acquis de 2003 et l'élimination des contraintes à une croissance forte et accélérée. L'économie sénégalaise a ainsi enregistré de nettes performances dans la plupart de ses secteurs d'activités et ce, dans un contexte marqué par des difficultés majeures, dont l'invasion des criquets pèlerins et une relative faiblesse de la pluviométrie. Le taux de croissance du PIB réel de 6% et la maîtrise inflation indique que la gestion budgétaire s'est poursuivie cette année, avec un bon niveau de recouvrement des recettes par rapport à l'année précédente.

Les prévisions pour 2005 maintiennent le taux de croissance économique réelle à 6,5% grâce à la bonne tenue attendue de l'ensemble des secteurs d'activité et à la mise en œuvre d'un ensemble de mesures prévues dans le DSRP.

3.1 Le secteur réel Du côté de l'offre globale, la répartition de la croissance au niveau sectoriel, fait apparaître une progression du secteur primaire, notamment du sous secteur agricole, de l'ordre de 8,3% en 2004. Ce sont en effet les performances enregistrées au niveau des activités agro-industrielles qui ont le plus tiré la croissance par rapport aux produits céréaliers : la Sonacos espère collecter aux termes de la campagne de commercialisation environ 250.000 tonnes de graines d'arachide alors que les professionnels du coton s'attendent à une production de 45.000 tonnes, malgré les difficultés liées aux aléas climatiques et à l'invasion des criquets pèlerins, entre autres.

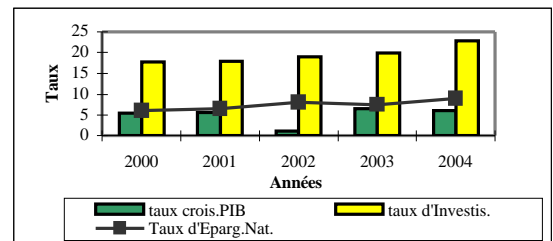
Par contre, les cultures céréalières ont quant à elles connu une relative baisse de production, exception faite du riz local, dont la production a substantiellement augmenté de 34%. L'accroissement de la production du riz local intervenu cette année a entraîné une baisse de 12,6% des importations de cette denrée.

Dans le secteur secondaire, la restructuration de l'appareil industriel entamée en 2004 devrait permettre de renforcer la productivité, de développer les exportations et d'améliorer la capacité industrielle à générer plus d'emplois. Le secteur aurait crû de près de 7% en 2004.

Quant au secteur tertiaire, sa croissance aurait été de l'ordre de 7,4% en 2004 du fait notamment de la dynamique observée dans les secteurs des Transports et des Télécommunications.

Concernant la demande globale, la croissance a été tirée en 2004 par la consommation finale qui aurait crû de 5,4% et l'investissement dont le taux de progression serait de 7,2% se maintenant ainsi au dessus de 22% du PIB pour un taux d'épargne intérieure qui passerait de 7% en 2003 à 8,8 du PIB.

Graphique 2 : Evolution du taux de croissance du PIB réel et des taux d'Investissement et d'Epargne



Source : Ministère de l'Economie et des Finances et DSRP et PNUD, Estimation 2004.

Concernant le commerce extérieur, les exportations en valeur sont estimées pour 2004 à 1142,5 milliards de francs CFA, soit une hausse d'environ 6,5% par rapport à 2003. Les importations quant à elles, devraient s'élever à environ 1617,2 milliards contre 1524,5 en 2003, soit une hausse de 6,08%.

La balance des paiements accuserait pour l'année 2004, un déficit du compte courant (hors dons) de 8,6% du PIB contre 8,8% en 2003. Quant au solde global de la balance des paiements, il devrait rester légèrement positif (0,01% du PIB).

3.2 Le secteur financier et monétaire

3.2.1. Finances Publiques

L'année 2004 a été marquée par une bonne évolution des recettes et la poursuite de la gestion prudente des dépenses budgétaires. Toutefois, une prudence et une meilleure allocation des ressources publiques seraient, selon le FMI, nécessaires à la bonne tenue des équilibres financiers. Globalement, l'exécution budgétaire a été satisfaisante. Les recettes totales et dons recouverts sont estimés à 838,8 milliards contre 797,6 milliards en 2003, soit une hausse de 5,16% en variation relative contre 8,4% en 2003.

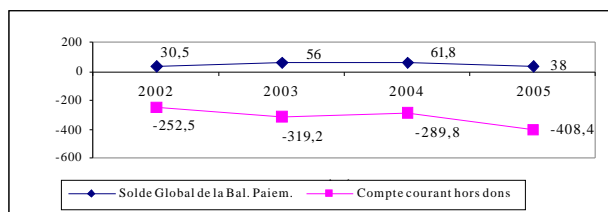
Les dépenses totales et prêts nets sont estimées à 964,9 milliards de fcfà au quatrième trimestre de 2004 contre 850,1 milliards un an plutôt.

Selon les premières estimations de 2004, l'objectif d'un solde budgétaire de base (hors PPTE) de 1,2% du PIB aurait été réalisé grâce à une politique de gestion prudente des dépenses et un meilleur recouvrement des recettes.

En 2004, la politique d'assainissement des finances publiques a permis un solde budgétaire de base de 0,1% du PIB et un déficit global sur la base des ordonnancements (hors dons) de 2,7% du PIB.

¹ Voir Note de Stratégie de Juin 2004

Graphique 3 : Solde Global et Compte courant de la balance des paiements, 2002-2005



Source : MEF, octobre 2004.

3.2.2. Monnaie et crédit

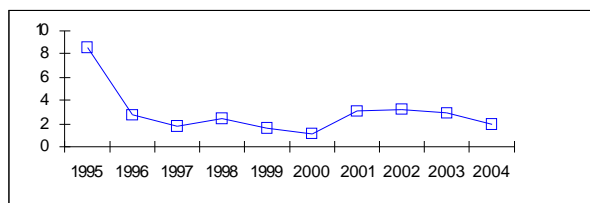
Selon les projections relatives à l'année 2004, l'évolution de la situation monétaire comparée à celle de 2003 se caractériserait par une amélioration des avoirs extérieurs nets de 69,2 milliards de fcfa, une augmentation des crédits à l'économie de 4%, une diminution de la position nette du gouvernement de 28 milliards de fcfa et une expansion de la masse monétaire de 8,7%.

3.2.3. Inflation

En moyenne annuelle, l'inflation est quasi-stationnaire confirmant la tendance affichée dès le troisième trimestre de l'année 2003.

En 2004, l'inflation mesurée à travers le déflateur du PIB resterait en dessous de 2% en s'établissant à 1,9%.

Graphique 4 : Evolution du Taux d'inflation de 1995 à 2004 en %



Source : Situation Economique du Sénégal, MEF, Estimation 2004.

La compétitivité de l'économie sénégalaise, s'est globalement dépréciée de 2,8% en 2003 contre 0,1% en 2002, en raison de l'appréciation continue de l'euro par rapport aux monnaies des pays partenaires.

3.2.4. Endettement

Le service de la dette publique extérieure cumulée à la fin du 3ème trimestre 2004 se montait à 74,8 milliards de FCFA contre à 113,9 milliards de FCFA un an plutôt, soit une baisse de 34,3 %. Le service de la dette en 2004 représente 17,1% des recettes fiscales recouvrées à la même période et 15,9% des recettes budgétaires totales.

L'atteinte du point d'achèvement dans le cadre l'initiative PPTE, effective en avril 2004, grâce à la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, devrait permettre un allègement très sensible de l'ordre de 470 milliards de FCFA en valeur actuelle (VA) du niveau d'endettement du pays. Les créanciers du Sénégal ont annulé en juin dernier 94 millions de dollars de dette extérieure en valeur actuelle nette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et décidé de lui accorder un allègement exceptionnel supplémentaire de 336 millions de dollars, soit au total 430 millions de dollars en VA nette. Une telle décision fait suite à la requête du Sénégal auprès de ses créanciers du Club de Paris pour l'annulation de toute sa dette rééchelonnée.

En valeur nominale, cet allègement concerne 740 millions de dollars, soit environ 414 milliards F Cfa, dont un

allègement exceptionnel de 324 milliards F Cfa. Dans l'esprit de ces mêmes accords, la France a également annulé les 185,8 milliards de francs cfa de la dette publique du Sénégal en novembre 2004. Ces allègements vont servir à financer des actions dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation, la santé, et les autres activités s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

4. Initiatives en matière de lutte contre la pauvreté

En rappel, la prévalence de la pauvreté est élevée et se localise pour une large part dans les zones rurales du centre, du sud et du nord-est. Elle est fortement corrélée avec la taille du ménage et la faiblesse du niveau d'instruction du chef de ménage.

Selon les résultats de l'enquête budget consommation ESAM-II (2001/2002), sur la base d'une ligne de pauvreté correspondant à 2.400 calories par personne et par jour, la proportion de ménages pauvres est passée à 48,5% contre les 57,9% qui résultaient de la même enquête, ESAM-I de 1994. Quant à la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, elle serait passée selon les données de l'ESAM -II de 67,9% en 1994 à 57,1% en 2001/2002 correspondant ainsi, à une diminution de 10,8% de l'incidence de la pauvreté sur la période.

Tableau 1 : Indicateurs Economiques et Sociaux

Indicateurs de Conjoncture	2003	2004					
Population (en millions)	10,028	10,028					
PNB/hbt (FCFA)	379 297						
Taux de croissance du PIB réel	6,5%	6%					
PIB à prix courant (MDS. CFA)	3 725,4	4023,70					
PIB à prix constant (MDS. FCFA)	3 485,6	2117,73					
Exportat. Biens/services (MDS CFA)	1 071,8	1142,5					
Importat. Biens/ services (MDS FCFA)	1 524,5	1617,2					
Indicateurs Sociaux	2003	2004					
Espérance de vie (années) :	54	54					
Taux de mortalité infanto-juvénile :	145,7	nd					
Taux de mortalité maternelle (0/00) :	510	nd					
Taux de malnutrition (moins de 5 ans) :	20%	nd					
Taux brut de scolarisation :	71,6%	79,9%					
Budget Education (% B. Total)	34,5	40%					
Budget Santé (% B. Total)	8,6	10%					
Taux desserte en Eau (Lit./hbts/jours)	30,2	nd					
Taux d'électrification national ;	31	31					
Taux d'électrification rural ;	8	nd					
Taux d'électrification urbain	55	nd					
années	1980	1985	1990	1995	2000	2003	2004
IDH	0,332	0,359	0,382	0,398	0,416	0,431	0,437

Sources : RMDHPNUD 2004, Tableaux de Synthèse DPS, 2002.

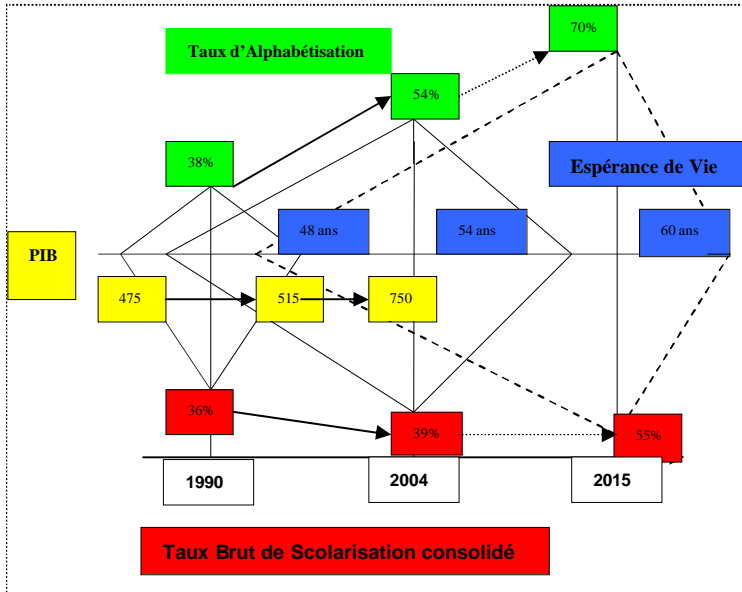
Toutefois, les inégalités restent toujours élevées : 48,2% des revenus sont détenus par 20% des sénégalais les plus riches. Les 20% les plus pauvres disposant de 6,4% des revenus. Sur la période 2003-2005, le DSRP prévoit un plan d'actions prioritaires (tous secteurs confondus) dont le financement total se monte à quelques 610 milliards de FCFA avec un gap de l'ordre de 300 milliards de Fcfa sur la période. Notons que ce gap a fait l'objet d'une mobilisation de ressources extérieures à hauteur de 840 milliards en termes d'engagements financiers suite à la tenue en juin 2003 à Paris, de la réunion du Groupe Consultatif des partenaires au développement du Sénégal.

En mars 2004, le Gouvernement a préparé et présenté un rapport d'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre

pour l'année 2003 du DSR P, qui a été favorablement accueilli par la communauté des partenaires au développement du Sénégal .

Les travaux engagés en matière de suivi des OMD permettent de mesurer un certain nombre d'avancées en matière de développement humain, sur longue période .

Graphique 5 : Evolution de l'IDH du Sénégal



Les quatre éléments du graphique ci-dessus (l'espérance de vie à la naissance, le taux de scolarisation, tous niveaux confondus, le taux d'alphabétisation des adultes et le PIB par habitant) montre une évolution progressive de l'indice de développement humain (IDH) du Sénégal.

5. Aide publique au développement et sa coordination

L'aide publique au développement (APD) constitue un apport important à la réalisation des objectifs de développement du Sénégal. Jusqu'ici, elle a oscillé entre 360 à 420 millions de \$EU en moyenne annuelle au cours de la période 1999-2003, soit environ 8,3% du PIB et 26 % des recettes d'exportations de biens et services. L'APD per capita (base 100 = 1992) se monte en moyenne à \$67,1 entre 2000 et 2003.

L'APD provient en majorité des institutions de coopération bilatérale pour 55,5 % et multilatérale pour 44,4 %. La contribution du SNU² s'établit à près de 32 % de l'assistance extérieure globale. Cinquante cinq bailleurs de fonds³ interviennent au Sénégal à travers notamment près de 520 projets. Toutefois, une forte concentration des sources de financement est observée puisque quatre partenaires fournissent plus de la moitié de l'aide.

L'APD est principalement affectée sous la forme de projets d'investissement et de coopération technique (92,2 %). L'aide budgétaire ciblée et non ciblée (en hausse pendant ces dernières années) et l'appui à la balance des paiements ne représentent guère plus de 6,8 % de l'assistance extérieure globale .

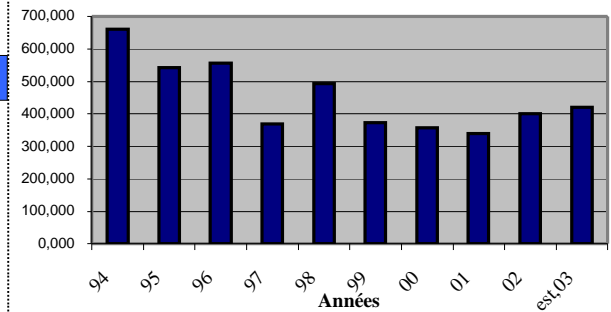
Ces dernières années, l'APD a été consacrée principalement à l'amélioration de la compétitivité de l'économie,

² Institutions de Breton Woods comprises. Ces données sont en cours d'actualisation par une étude engagée fin 2004 sur les interventions des Agences du SNU au Sénégal.

³ Compte non tenu des ONG.

à la promotion du commerce extérieur et aux activités ayant un impact direct sur les populations (santé, éducation, secteur rural et développement régional). Cependant moins de 15% de ces ressources ont servi à financer les services sociaux essentiels (SSE)⁴. Cette situation interpelle à la fois le Gouvernement et les bailleurs de fonds car si la tendance actuelle se poursuivait, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), pourrait être obérée, à l'horizon 2015.

Graphique 6 : Evolution de l'APD (en millions \$EU)



Source:DCR, PNUD et estimation OCDE, 200 4.

Concernant le suivi des OMD, le Sénégal prépare son 3ème rapport annuel et élabore des études diagnostiques sectorielles. Appuyée par le Millennium Project (MP) mis en place par le SG des Nations Unies, ces études, pilotées par des Groupes Thématiques Sectoriels (GTS) ont pour objectif de contribuer à la définition d'une vision de long terme dans chaque secteur . Dans cette perspective, le Gouvernement a convoqué en décembre, une réunion de tous les partenaires impliqués (départements ministériels et présidents de GTS, élus ainsi que les représentants des agences du SNU, du secteur privé, des ONG, des syndicats et des partenaires au développement) dans le processus en cours.

Cette réunion convoquée par le Président du Comité national des OMD a permis de rappeler qu'un Plan d'action national relatif aux OMD avait été élaboré et soumis aux agences du SNU et au Millenium Project dès juin 2004 et qu'il avait reçu un accord de l'ensemble des partenaires. A l'issue de la seconde mission du MP en juin 2004, une requête formelle a été présentée pour la mobilisation des ressources et la sollicitation des appuis techniques nécessaires à la conduite de cet exercice avec un plan détaillé d'intervention, un chronogramme d'activités et un budget.

Par ailleurs, il convient de signaler que le Sénégal a été en 2004, l'un des 16 pays éligibles au titre du Millenium Challenge Account (MCA) qui est une initiative du Gouvernement américain s'inscrivant dans le cadre de l'optique de contribution aux OMD et à la Stratégie de réduction de la pauvreté. Le MCA est un fonds mis en place, sur une base Compétitive, pour augmenter l'assistance aux pays en développement, en vue d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté ; A date, le Sénégal a fini de transmettre son document de projets au Millenium Challenge Corporation dont une mission est attendue en avril 2005, à Dakar en vue de discuter et de valider ces projets.

Enfin, le Comité des Nations Unies pour la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD dans la région de Tambacounda (COTAMBA) animé par l'ONUDI est entrain de consolider le programme conjoint multi donateur de lutte contre la pauvreté qu'ils souhaitent mettre en œuvre dans la région de Tambacounda pour la convergence des interventions des Nations Unies.